

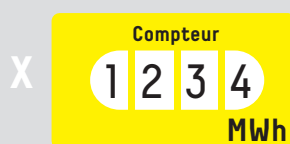


CONSOMMATION (R1)

Tarifs réglementés hiver
(R1h)

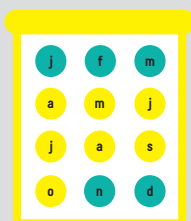
Tarifs réglementés été
(R1e)

50,02 € HT / MWh ou **36,35 € HT / MWh**



Il s'agit de la quantité de chaleur réellement consommée (MWh) pour le chauffage et, en fonction du contrat souscrit, l'eau chaude sanitaire. La consommation est mesurée par un compteur situé au niveau de la sous-station.

Son prix, exprimé en €/MWh, reflète le coût des énergies utilisées, selon leur proportion, pour sa production.



Période tarifaire hiver : du 1^{er} novembre de l'année N au 31 mars de l'année N+1

Période tarifaire été : du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année N.

ABONNEMENT (R2)

34,62 € HT / UFF



L'abonnement est l'élément fixe de la facture qui correspond aux frais de mise à disposition de la chaleur au point de livraison.

Il s'agit de la contribution de l'abonné aux charges fixes du service de production et de distribution de chaleur (frais d'exploitation, renouvellement des installations et gros entretiens, amortissements et frais financiers, salaires et taxes).

Son prix est exprimé en €/UFF/an, correspondant aux charges fixes et au nombre d'UFF (Unité Forfaitaire de Facturation) affectés à l'abonné.

L'UFF est une unité de compte, garantie par l'opérateur pour satisfaire les besoins thermiques de l'abonné. Calculée en fonction de la moyenne des consommations annuelles, du profil de l'abonné, et de ses usagers, sa valeur est révisable tous les 3 ans, afin de refléter les efforts réalisés par l'abonné en termes d'économies d'énergie, et peut être ajustée en cas de travaux d'économies d'énergies.

TVA 5,5 % : L'objectif dépassé de 50 % de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération permet à nos abonnés et usagers de bénéficier du taux réduit de TVA (5,5 % au lieu de 20 %) sur l'ensemble de la facturation (abonnement + consommation) depuis mars 2009.

SERVICE CLIENTS :

- Du lundi au vendredi :
8 h - 12 h / 13 h - 17 h
04 76 33 56 36

